

# District de la Sarthe de Football



## COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL Procès-verbal N° 01 Réunion des clubs du 2 SEPTEMBRE 2019



<b>Président</b>	<b>Michaël MUÑAR</b>
<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>Fabrice FOUBERT</b>

<b>Gérard NÉGRIER</b>	Excusé	<b>Florian FREMEAUX</b>	Présent
<b>Michaël MUÑAR</b>	Présent	<b>Romarc GASNIER</b>	Excusé
<b>Florian DROUET</b>	Présent	<b>Mathieu VERNHETTES</b>	Présent
<b>Fabrice FOUBERT</b>	Présent		

Clubs présents : JS ALLONNES, US AUBIGNE RACAN, AS BRETTE LES PINS, FUTSAL LUCEEN, RCU, SOCA SUBSAL, JS PARIGNE L'EVEQUE, ANILLE BRAYE, US ST MARS LA BRIERE, ES YVRE L'EVEQUE.

Clubs absents : VS FERTOIS, FUTSAL ANIMATION, AS PTT, LE MANS FC, AS SUPER-U, ST MARS D'OUTILLE FUTSAL.

### 1 - Présentation de la commission par Michaël MUÑAR

### 2 - Présentation des clubs par Michaël MUÑAR

- Rappel des dates d'inscription des clubs et information sur les équipes retenues pour la saison.
- Une équipe non inscrite au 19 juillet malgré une relance et un délai supplémentaire accordée aux clubs.
- Les critères pour la constitution des divisions ont été :
  - La date d'inscription du club
  - Le classement de la saison précédente
  - La disposition d'une salle

### 3 - Rappel sur le règlement départemental et information par Florian DROUET

- Information à mettre à jour sur FOOTCLUBS : correspondant FUTSAL. Avoir un contact diffusable minimum par club.
- La communication se fera uniquement via les boites de messageries officielles.
- Les demandes de report se font uniquement sur FOOTCLUBS au moins 10 jours avant le match. Seule la commission décidera du report.
- Au 4<sup>ème</sup> forfaits, il y aura forfait général. Application du règlement du District.
- Ponctualité : Arriver 15 mn au moins avant le début du match.
- Prévenir en cas d'absence de dernier moment : Commission, équipe adverse et arbitre pour la D1.
- Utilisation de la FMI : Mise à jour logicielle avec réinitialisation des mots de passe. Faire le nécessaire avant le début du championnat.
- Transmission des résultats avant minuit le jour des matchs.
- Pour la D1, le club qui reçoit doit fournir un assistant à l'arbitre
- Rappel sur les modifications du règlement et des lois du jeu.
- Rappel sur le respect des arbitres, joueurs et installation.
  - Propos racistes et discriminatoires : District
  - Propos injurieux sur les réseaux sociaux : commission de discipline

#### 4 - Demande de licences

- Rappel sur la procédure de dématérialisation
  - Les joueurs peuvent soit le faire eux-mêmes ou passer par le club.
  - La licence doit être validée au moins 4 jours avant le match.
  - Pour les dirigeants, il faut préciser qu'ils peuvent arbitrer.
- Avoir 3 licences de dirigeants minimum par club

#### 5 - Présentation de la saison par Michaël MUÑAR

- Présentation des deux divisions départementales. Attention, il y a des erreurs de dates sur les calendriers remis.
- Présentation des formules retenues pour la coupe du DISTRICT et du challenge du DISTRICT.
  - Matches à élimination directe en coupe (16 clubs). Les perdants des 1/8<sup>ème</sup> de finale seront reversés en Challenge du District.
  - Matches à élimination directe en challenge à partir des 1/4 de finale. Les 1/8<sup>ème</sup> de finale seront sur la forme de poules (4) de trois équipes (les 4 équipes « 2 » et les 8 éliminées des 1/8<sup>ème</sup> de finale de la coupe du district). Les 2 premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les 1/4 de finale. S'il y a deux équipes d'un même club en 1/4, elles se rencontreront.
  - Les 1/8<sup>ème</sup> de finale de la coupe auront lieu la semaine 46 (12 au 15 novembre).
  - Les 1/8<sup>ème</sup> de finale du challenge auront lieu la semaine 47 (18 au 22 novembre 2019).
  - Rappel : Pour les 1/8<sup>ème</sup> de finale, qui n'auront pas lieu la même semaine, un joueur ayant joué la semaine précédente en coupe avec l'équipe 1 ne peut pas jouer avec l'équipe 2.
  - Les finales sont prévues pour la semaine 18 de l'année 2020 (27 au 30 avril).

Tirage des 1/8 de finale de la coupe du DISTRICT :

ASPTT - Le Mans FC 3	15/11	Bruyères	20:15
SMOF - Futsal Lucéen	14/11	St-Mars d'Outillé	20:30
Le Lude Animation - Allonnes	14/11	Le Lude	20:00
Brette - Soca	12/11	Brette Les Pins	20:00
Super U - La Ferté Bd	15/11	Vauguyon	20:15
Anille-Braye - Aubigné-Racan	13/11	St-Calais	20:00
USSM - Parigné 2	15/11	St-Mars La Brière	20:30
RCM - Yvré	13/11	Yvré L'Évêque	20:45

#### 6 - Actions départementales par Florian FREMEAUX

- Développement de la pratique en Sarthe
  - Coupes jeunes U15 à U18
  - Plateau pendant les vacances pour les U15 : appel aux équipes
  - Sport adapté : 2 équipes sur le département. Souhait de proposer des plateaux (1 par mois) avec des équipes FUTSAL. Contacter Florian, s'il y a des clubs volontaires pour accueillir ces clubs.
  - Sélection U15 et U18
  - Formations : il existe deux modules : un module initiation de 16h et un module entraînement de 16h.
  - Distribution d'outil de communication
  - Manque d'installation : Il y a le fond d'aide de la fédération par le biais du FAFA. Le FUTSAL est un axe prioritaire de la fédération.
- Formation arbitrage : possibilité de sessions d'information sur les lois du jeu. Tour de table des clubs présents afin de savoir quel jour serait le plus approprié pour ce genre d'information.

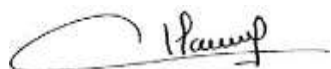
## 7 - Divers

- Les récompenses sont remises uniquement aux équipes présentes
- Référent arbitre FUTSAL à appeler le soir des matchs en cas d'absence : Romaric GASNIER (06-47-22-01-39)
- A partir de l'année prochaine, le district ne fera plus de demande de salles. Les clubs doivent se prendre en main. La commission aidera les clubs qui le souhaitent.

## 8 - Questions diverses

- Questions sur la qualification des joueurs

Le Président du District de la Sarthe,  
Franck PLOUSE,



Le Président de la commission,  
Michaël MUÑAR.



Le Secrétaire de séance,  
Fabrice FOUBERT.

